

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 23/06/2016

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints, DALLOZ Sylvie, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, RAFFIN Emilie, ROLANDEZ Alain.
Absents excusés:	DURIF Joël qui donne procuration à MICHARD Jean-Louis, PETETIN Aurore, REGAD Bernard, VERNEREY Samuel.
Secrétaire de séance :	MICHAUD Sylvie

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 26/05/2016 qui est approuvé à l'unanimité.

I. PETITION PUBLIQUE - SECURITE ROUTIERE

M. le Maire fait part de la remise d'une pétition ayant recueilli 164 signatures et donne lecture du texte.

Considérant que les règles de sécurité routière ne sont pas respectées (excès de vitesse en agglomération malgré les limites signalées, dépassements dangereux, circulation en sens interdit, etc ...), les signataires sollicitent que des mesures soient prises et demandent notamment des contrôles réguliers de gendarmerie avec mise en place de radars.

M. le Maire propose de solliciter un renforcement des contrôles des services de gendarmerie avec transmission de la copie de la pétition à Mme la Sous-Préfète. Il rappelle en outre qu'il a pu constater que certains pétitionnaires ne respectaient pas la réglementation du code de la route.

Après un débat nourri, certains conseillers pensant que les contrôles de gendarmerie ne sont pas la seule réponse, il est proposé de réfléchir à des solutions permettant de renforcer les mesures déjà mises en place (plateau ralentisseur au niveau de la place, zone à 30, ...).

Il est relevé également que la sécurité est l'affaire de tous et que la vigilance des parents à la sortie de l'école n'est pas toujours de nature à garantir une sécurité optimale.

Ainsi, sont mises à l'étude les pistes de réflexion proposées :

- Campagne de sensibilisation avec les parents à la rentrée prochaine, avec dotation de dossards de sécurité,
- Etude de l'efficacité de solutions (feu tricolore, panneaux lumineux indiquant la vitesse ou autres panneaux lumineux avertissant des infractions).

A l'occasion de ce débat, M. le Maire rappelle également que les arrêtés au niveau du stationnement ne sont pas respectés et qu'il a renouvelé une campagne de sensibilisation concernant **la zone bleue de la place Dalloz où le stationnement doit être limité à 1h30, tous les jours.**

II. AVENIR DE LA POSTE

Après la réflexion demandée aux conseillers municipaux lors de la séance du 26/05/2016 et après avoir rappelé le comparatif des offres proposées entre un bureau de poste, une agence postale communale (APC) et un point relais poste chez un commerçant,

Le Conseil Municipal, dans un souci de maintien d'un niveau suffisant de service public, décide par 11 voix pour et 1 abstention, de créer une Agence Postale Communale avec mutualisation de l'accueil du public du secrétariat de mairie, et autorise M. le Maire à signer la convention entre la Poste et la commune de Septmoncel ainsi que tout document s'y rapportant.

Cet accord, prenant effet au 01/01/2017, est conditionné au respect des engagements proposés par la Poste :

- L'APC est installée et approvisionnée par la Poste dans un local communal géré par un employé préalablement formé par la Poste,
- Le versement par le groupe "La Poste" à la commune d'une indemnité mensuelle de 1127€ pendant une période de 9 ans, reconductible une fois,
- Un versement initial de 3 381 € à l'installation,
- Une subvention pour travaux plafonnée à 18 000 €,
- La possibilité de maintenir le service de "Valeur Déclarée" pour les entreprises.

III. CONSTRUCTION CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DES COMBES

Afin de pérenniser un centre de secours répondant aux exigences réglementaires actuelles, M. le Maire rappelle l'accord de principe voté le 17/03/2016 pour la construction du nouveau Centre d'Incendie et de Secours (CIS) des Combes implanté aux Selmembers, regroupant les CIS de Lajoux, Lamoura et Septmoncel.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 680 000 € HT, cofinancé par le SDIS et les communes de Lajoux, Les Molunes, Septmoncel, Lamoura, Les Moussières et Bellecombe selon une clé de répartition basée sur la population et l'indice de richesse fiscale ; et lors d'une réunion récente entre les différentes parties a été défini un échéancier des paiements sur 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la participation financière de la commune de Septmoncel fixée à 101 762,25 €, qui sera versée au SDIS du JURA, 1/3 en 2017 (33 920 €), 1/3 en 2018 (33 920 €) et le solde en 2019 basé sur les dépenses réelles.

IV. MAISON MEDICALE

M. le Maire présente le devis de l'Entreprise RABASA couvrant le branchement de l'eau potable qui se monte à 6 764,70 € HT, soit 8 117,64 TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, confirme la prise en charge de ce réseau d'eau et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour rappel, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA du Chapy) prend en charge le réseau d'assainissement de la maison médicale.

V. COMMUNES NOUVELLES

En préambule, lors du Congrès des Maires de France qui s'est tenu à Paris fin mai, il a été décidé de proroger du 30/06/2016 au 31/12/2016 les incitations financières encourageant la création de communes nouvelles.

Puis M. le Maire dresse le compte rendu de la réunion du 14/06/2016 initiée par M. le Maire des Moussières et regroupant les responsables des 7 communes de l'ancienne Communauté de Communes des Hautes Combes.

Si certaines communes sont opposées au regroupement, d'autres souhaitent développer un projet à l'horizon 2020 et à cet effet, une nouvelle réunion est organisée le 12/07/2016.

Considérant les travaux préliminaires effectués entre les communes de Septmoncel et les Molunes, d'une part, soulignant les difficultés d'organisation fonctionnelle des lieux dans le cas d'élargissement à plusieurs communes d'autre part, M. le Maire sollicite le conseil municipal sur la pertinence à participer à cette réunion.

L'assemblée répond favorablement.

VI. MAISON DE L'ENFANCE : PERSONNEL

M. le Maire fait part de la réunion de la commission des élus en charge de la Maison de l'Enfance du 16/06/2016.

Après étude du dossier de chaque agent, les élus décident d'un réajustement de grille indiciaire.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette décision.

D'autre part, un avenant aux contrats à durée indéterminée de droit public doit être rédigé suite au décret N° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale imposant dorénavant certaines mentions obligatoires.

VII. COURRIERS DIVERS

A) FERMETURE TEMPORAIRE DU BUREAU DE POSTE

Par courrier en date du 10/06/2016, M. le Délégué Régional de la Poste informe de la fermeture du bureau de poste de Septmoncel **du 1er août au 13 août 2016.**

B) RECOURS TRIBUNAL ADMINISTRATIF

L'affaire au tribunal administratif est close et sans dépens pour la commune.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A) AGENT TECHNIQUE COMMUNAL

L'agent technique polyvalent ne souhaite pas poursuivre sa mission au delà du terme de son contrat le 31/08/2016. Une procédure de recrutement sera lancée.

B) LOTISSEMENT "LE GITALET"

Malgré une météo défavorable, les travaux suivent leur cours.

L'entreprise LACOSTE va intervenir aux alentours du 10/07/2016 pour la pose de conduites d'eau.

S'ensuivront les travaux des réseaux secs.

Selon le planning, les ventes fermes pourront être réalisées vers le 15/10/2016.

C) SENTIER DES LAPIDAIRES

L'inauguration du Sentier des Lapidaires aura lieu :

Samedi 2 juillet 2016 à 9 h 30 sur L'Etain (Maison Jeantet)

départ de la randonnée vers 10 h 00

apéritif concert à 12 h 00

repas champêtre à 12 h 30

D) CONSEIL D'ECOLE

Mme Claudie PILLARD dresse un compte rendu du Conseil d'Ecole du 17/06/2016.

A la rentrée de septembre 2016,

- Mme Mélanie FERON sera Directrice,

- Changement d'instituteur en classe Maternelle : Arrivée de Mmes MARECHAL (75 %)
et POURCELOT (25 %)

A ce jour, 69 élèves sont inscrits pour l'année scolaire 2016/2017.

Séance levée à 23 h 15

Affiché le 28/06/2016

Le Maire,




Raphaël PERRIN